

CONSEIL MUNICIPAL du 12 novembre 2018

Présents	DALLET Jacky, CHACUN Loïc, GUERY Francis, SOULARD Catherine, ROCHEREAU Chantal, MICHENAUD Bénédicte, FONTENY Jean-Yves, COLONNIER Richard, BULTEAU Catherine, VINET Laurent, FONTENY Natacha, GILBERT Mélina, DAHERON Wilfried, ROUSSELOT Catherine, CHAPLEAU Francky, CARTEAU Anthony
Absents excusés	Véronique BRETIN a donné pouvoir à Catherine SOULARD, Michel BRETAUD a donné pouvoir à Loïc CHACUN, Laure BELZ a donné pouvoir à Anthony CARTEAU
Secrétaire de séance	Laurent VINET
Date de convocation	7 novembre 2018
Compte-rendu de séance	du 8 octobre 2018 approuvé à l'unanimité

Finances – Administration Générale - Personnel

68-2018 - Décisions modificatives budget Communal : Le Conseil approuve les modifications apportées au budget communal ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
611	Prestation de service (Pro Conseil rest. scolaire, Morinière faisabilité ZA Chaumes & N.Guillas cours numérique)	+ 16 500 €	7381	Taxe additionnelle droits mutation	+ 16 500 €
TOTAL		+ 16 500 €	TOTAL		+ 16 500 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
47	Eglise (diagnostique)	+ 13 000 €	10226	Taxe d'aménagement	+ 9 000 €
48	Mairie (aménagement ancienne partie)	- 5 000 €	1312	Région (subvention centre bourg)	+ 50 000 €
50	Voirie	- 10 000 €			
52	Réseaux divers (collerettes)	+ 3 000 €			
57	Effacement réseaux Coudray	- 6 000 €			
70	Aménagement du centre Bourg	+ 92 500 €			
020	Dépenses imprévues	- 28 500 €			
TOTAL		+ 59 000 €	TOTAL		+ 59 000 €

69-2018 - Ventes diverses : Le Conseil fixe comme suit le prix de vente :

Libellé	Prix de vente
Broyeur	1 200 €
Tables	10 €
Coupe de bois (la stère)	20 €

70- 2018 - Participations communales 2017/2018 aux écoles publiques de Saint-Fulgent et de Chavagnes-en-Paillers : Le Conseil approuve la participation de :

- 13 014.75 € à verser à la Commune de Saint-Fulgent pour ses 21 élèves scolarisés à l'école publique.
- 3 990 € à verser à la Commune de Chavagnes en Paillers pour ses 6 élèves scolarisés à l'école publique.

71-2018 - Logements (impayés loyers – procédures) : Monsieur le Maire expose au Conseil que les locataires de certains logements communaux présentent d'importants arriérés de loyers impayés et qu'il existe des procédures prévues par les contrats de location dans ce cadre-là :

- le non renouvellement du bail à sa date d'échéance si le bailleur justifie d'un motif légitime et sérieux tel que l'inexécution par le locataire de l'une de ses obligations.
- la résiliation pour défaut de paiement des sommes dues à la commune (montant au moins égal à 3 mois de loyer).

Il informe le Conseil de l'ensemble des démarches réalisées auprès des locataires concernés à ce jour pour pouvoir récupérer les sommes dues et propose à ce dernier, que si les tentatives de recouvrement n'aboutissent pas à terme, de bien vouloir lui donner la possibilité de recourir au non renouvellement du bail ou à la résiliation de ce dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour régler ce problème d'impayés de loyers en menant à bien les procédures prévues par les contrats de locations et le charge d'aller en justice (expulsion) si nécessaire.

72-2018 - Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent/les Essarts (approbation du rapport de la CLECT) : La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunit le 27 septembre 2018, a rendu ses conclusions sur la subvention à l'association l'ADMR, les participations financières au renouvellement des fonds de livres, la correction du dispositif de mutualisation mis en place par la Communauté du Pays des Essarts et la Commune d'Essarts en Bocage et de l'instruction du droit des sols, les charges transférées relatives à la réorganisation des activités périscolaires par Essarts en Bocage, et les charges financières dans le cadre du retrait des compétences de la Communauté de communes du Pays des Essarts.

A noter que le transfert de charges pour notre commune s'élève à 6 513.04 € au profit de la Communauté de Communes. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ledit rapport.

Nomination d'un délégué à la commission de contrôle des listes électorales : Monsieur Anthony CARTEAU

73-2018 – Modification du tableau des effectifs : Avec le recrutement d'un nouvel agent au 1^{er} janvier 2019 le Conseil décide de supprimer le poste d'ATP 2^{ème} classe et de créer un poste d'ATP 1^{ère} classe :

Grades	Jusqu'à ce jour	Au 1 ^{er} janvier 2019
Attaché territorial	1 (temps complet)	1 temps complet
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1 (temps complet) et 1 TNC	2 (1 temps complet et 1 temps non complet)
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	1 (temps complet)	2 temps complets
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	1 (temps complet, vacant depuis le 1/10)	
Adjoint Technique Territorial	3 (temps non complets)	3 temps non complets

74-2018 – Modification du régime indemnitaire des agents : Le Conseil décide de faire évoluer la délibération cadre n°98/2016 en augmentant le montant maximal annuel de l'IFSE pour l'ensemble des filières (administrative et technique) de 30%.

Heures supplémentaires : Le Conseil donne également son accord pour payer aux agents techniques les quelques heures supplémentaires réalisées afin de pallier à la vacance d'un poste depuis début octobre.

75-2018 – Rapports sur l'eau 2017 : Le Conseil approuve le rapport d'exploitation présenté par Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour la gestion 2017.

76-2018 - Enquête publique GAEC les Piniers – la Grande Roussière Saint-Fulgent : Monsieur le Préfet de la Vendée, par arrêté n° 18-DRCTAJ/1-572 du 24 septembre 2018, a ouvert une enquête publique du 2 novembre 2018 au 3 décembre 2018, enquête portant sur la demande présentée par les gérants du GAEC « les Piniers », en vue d'obtenir, au titre des installations pour la protection de l'environnement, l'autorisation d'augmenter les effectifs de leur élevage avicole à 119 500 animaux.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des éléments du dossier et après en avoir délibéré, n'émet aucune observation sur ce dossier.

Enquête publique SAS BIOLOIE – ZI des landes - L'OIE – Commune d'Essarts en Bocage : Monsieur le Préfet de la Vendée, par arrêté n° 18-DRCTAJ/1-577 du 27 septembre 2018, a ouvert une enquête publique du 5 novembre 2018 au 5 décembre 2018, enquête portant sur la demande présentée par la SAS Bioioie en vue d'obtenir, au titre des installations pour la protection de l'environnement, l'autorisation à l'exploitation d'une unité de méthanisation, après modification de l'installation et du plan d'épandage.

Pour St-André-Goule-d'Oie, l'impact porte sur le plan d'épandage (extension des surfaces et utilisation de la lagune agricole existante au Pin appartenant aux Ets Soulard).

Compte-tenu des problèmes de pollution constatés fin juillet 2018 dans un fossé jouxtant lesdits élevages, Monsieur le Maire propose au Conseil d'avoir plus de précisions sur ce dossier. Aussi, il rencontrera le Commissaire enquêteur qui tient une permanence en mairie de l'Oie le 15 novembre 2018.

Le Conseil municipal se prononcera sur ce dossier à la séance du 10 décembre 2018.

Voirie – Assainissement – Agriculture

77-2018 - Tarifs assainissement 2019 (redevance – puits – PAC) : Monsieur le Maire rappelle que le service assainissement sera transféré à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – les Essarts au 1^{er} janvier 2019 mais qu'il convient, néanmoins, de fixer les tarifs de la redevance assainissement 2019 pour notre collectivité. Il informe le conseil que ce service sera soumis à TVA au 1^{er} janvier 2019 ce qui impactera la facture des usagers.

Après avoir étudié les différentes hypothèses proposées et afin de respecter la ligne de conduite déterminée par la prospective financière réalisée sur l'assainissement, le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 5% les tarifs de la redevance assainissement (57.81 € HT pour l'abonnement et 1.35 € HT pour le prix du m3 d'eau débité).

Il maintient les termes de la délibération :

- du 29 octobre 2001 pour les puits (part fixe + 35m3/personne (Facture réelle si > forfait).
- n° 73/2015 (1 107 € pour une construction existante & 1 300 € pour une construction neuve).

78-2018 - Frais de branchement : Le Conseil maintient la participation aux frais de branchement à 442 € sur l'ensemble du territoire.

Point financier sur les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement :

Dépenses HT	Montant	Recettes	Montant
Travaux + honoraires	235 770 €	Subvention Agence de l'Eau	86 000 €
		Emprunt ou autofinancement	149 770 €

Patrimoine – Urbanisme – Environnement

Urbanisme (dossiers déposés en octobre/novembre, certificats d'urbanisme en cours) : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la séance d'octobre 2018.

79-2018 - Tarifs municipaux 2019 : Le Conseil approuve les tarifs ci-dessous.

SALLES	Habitants Commune	Habitants hors commune	Associations	
	2019	2019		
Salle des Mésanges (80 personnes)	143 €	165 €	L'ensemble des salles est mis à disposition gratuitement des associations pour leurs activités et manifestations	
le 2 ^{ème} jour consécutif	114 €	135 €		
Préparation salle la veille en cas de disponibilité	50 €	50 €		
Salle Multi associations (50 personnes)	97 €	120 €		
le 2 ^{ème} jour consécutif	77 €	100 €		
Salle du Logis (50 personnes)	97 €	120 €		
le 2 ^{ème} jour consécutif	77 €	100 €		
Préparation salle la veille en cas de disponibilité	50 €	50 €		
Vin d'honneur pour toutes les salles	50 €	65 €		
Arrhes pour toutes les salles, sauf vin d'honneur	25 €	25 €		
Forfait ménage de l'ensemble des salles	Un forfait de 150 € sera encaissé par la collectivité si les salles ne sont pas rendues propres et nécessitent une intervention des services techniques			
Forfait poubelle de l'ensemble des salles	Un forfait poubelle de 15 € sera encaissé par la collectivité si un dépôt supplémentaire de sacs est effectué en dehors de la poubelle mise à disposition			
MATERIEL COMMUNAL				
Sono + 2 micros HF (particuliers et associations)	25 € pour les particuliers et gratuité pour les associations. Une participation forfaitaire de 500 € sera encaissée par la collectivité si le matériel a été endommagé			
Sono portative + micro (associations)	Mis gratuitement auprès des associations. Une participation forfaitaire de 500 € sera encaissée par la collectivité si le matériel a été endommagé. Les particuliers ne disposent pas de ce matériel			
Vidéo projecteur + écran (associations)	Mis gratuitement auprès des associations. Une participation forfaitaire de 500 € sera encaissée par la collectivité si le matériel est endommagé. Les particuliers ne disposent pas de ce matériel			
REGIE PHOTOCOPIES	Associations de la Commune	Particuliers		
Fourniture du papier	Par les associations	Par la mairie		
Copie 1 face A5, A4 & A3 noir et blanc, bichromie et couleur	Gratuite pour le noir et blanc 0.10 € pour la bichromie	0.20 € la copie noir et blanc, bichromie et couleur		
Copie recto verso pour A5, A4 & A3 noir & blanc, bichromie & couleur	0.20 € pour la couleur	0.30 € la copie noir et blanc, bichromie et couleur		
CIMETIERE	Durée concession	Tarifs 2019		
Emplacement (2m ²) - concession	30 ans	100 €		
Colombarium – 1 ^{ère} occupation		380 €		
Colombarium – concession en plus (plaque incluse)	30 ans	100 €		
Jardin du souvenir – dispersion (plaque incluse)		50 €		

80-2018 – Aménagement du centre bourg (Actes de sous-traitance) : Le Conseil approuve la sous-traitance ci-dessous :

Entreprise	Prestation sous traitée	Montant H.T
Marqualigne – 44 GETIGNE	Signalisation	500.00 €
Arbora Paysages – 49 SEVREMOINE	Travaux d'espaces verts	6 031.25 €
SASU Joker TP – 85 PETOSSE	Pavage et béton désactivé	2 000.00 €
Montant total sous-traité		8 531.25 €

Zone des Chaumes : La Commune a confié au cabinet Morinière une étude de faisabilité technique et financière concernant la transformation de la zone des chaumes en zone habitat.

Un point a été fait avec ce dernier fin octobre pour qu'il puisse, en intégrant les éléments techniques et financiers déjà réalisés par la Communauté de Communes et en optimisant la zone économique vers la définition d'une esquisse de zone d'habitat, nous présenter un coût de revient, élément indispensable à la faisabilité ou non de l'opération et qui nous permettra d'ouvrir la discussion sur les modalités financières du transfert de la Communauté de Communes à la Commune.

Stockage danse : Pour pouvoir organiser au mieux le rangement de leur matériel de fitness, dans la salle omnisports l'association demande l'installation d'un placard dans l'infirmerie. Le Conseil donne son accord.

Sports – Loisirs – Culture – Communication

Conseil municipal jeunes : A l'issue des élections du 12 octobre dernier, le CMJ est composé 10 membres. Au programme pour ce nouveau CMJ :

- Visite et distribution de chocolats et de cartes pour les fêtes de fin d'année aux plus de 85 ans
- Participation aux vœux avec présentation du travail effectué l'année passée et service du buffet
- Installation d'une tyrolienne dans la Vallée Verte
- Mise en place d'un composteur à la cantine avec sensibilisation des utilisateurs
- Participation à un programme humanitaire qui reste à définir

Nouveaux arrivants : Vendredi 30 novembre 2018 à 19 H - Salle des mésanges

Action sociale

81-2018 - Restaurant scolaire (bilan & prévisionnel) : En calculant la subvention communale à hauteur de 0.15 € du repas le solde du bilan de l'année 2017-2018 laisse apparaître un déficit de 411.89 € et le prévisionnel de l'année 2018/2019 un excédent de 585.10 €.

Au vu des éléments ci-dessus, le Conseil décide :

- de verser une subvention de 4 175.10 € (27 834 repas servis x 0.15 €) pour l'année 2017/2018.
- de provisionner au budget primitif 2019 une subvention de 4 175.10 € (27 834 repas estimés x 0.15 €).

Le Conseil souhaite rappeler que la reprise en gestion du service par la Commune à la rentrée 2018/2019 ne comprend pas la reprise du déficit cumulé antérieur du service.

COPIL restaurant scolaire (point sur la réunion de retour du diagnostic du 15 octobre 2018) : Entres autres sujets abordés, la baisse des effectifs d'ici à 2022 : - 65 élèves, le fait qu'il n'y a pas d'obligation d'assurer la surveillance de la cour de l'école et un niveau sonore très important lors du 1^{er} service.

82-2018 – Contrat d'association de l'Ecole privée « Pierre Monnereau » (bilan & prévisionnel) : Le bilan de l'année 2017/2018 laisse apparaître un déficit de 1 586.56 € quant au prévisionnel de l'année 2018/2019 le besoin en financement s'élève à 143 403.47 € pour 225 élèves.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du code de l'éducation, les avantages consentis par une commune pour le fonctionnement des classes sous contrat d'association ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis pour l'école publique. La collectivité n'ayant pas d'école publique, elle doit se référer pour l'évaluation des dépenses qu'elle prend en charge, au coût moyen par élève de Vendée donné par la préfecture.

Ainsi et afin de respecter cette obligation faite aux Communes, le Conseil décide :

- pour le bilan de l'année scolaire 2017/2018, de ne pas couvrir le déficit supplémentaire de l'année scolaire 2017/2018 d'un montant de 1 585.56 € et de verser, en conséquence, le solde de 35 996.50 € prévu par délibération n° 75-2017 pour le 4^{ème} versement.
- de fixer le contrat d'association de l'école privée « Pierre Monnereau » pour l'année scolaire 2018/2019 à 135 000 € pour 225 élèves soit une moyenne de 600 € par élève et fixe l'échéancier à 4 versements trimestriels de 33 750 € chacun.

Un rendez-vous sera fixé avec l'OGEC afin d'apporter l'ensemble des éléments relatifs à cette décision. Le Conseil souhaite qu'à cette occasion qu'il soit appelé la baisse des effectifs prévue d'ici 2022.

83-2018 – Participations école privée de St-André et écoles privées extérieures : Le montant du contrat d'association 2018/2019 de l'école privée « Pierre Monnereau » ayant été fixé précédemment à 600 € par élève et après en avoir délibéré le conseil fixe la participation versée :

- par notre Commune à 6 000 € (600 € x 10 élèves) pour Saint-Fulgent et à 1 800 € (600 € x 3 élèves) pour Chavagnes-en-Paillers.
- à notre Commune par Chauché à 10 200 € (600 € x 17 élèves) et par Saint-Fulgent à 1 200 € (600 € x 2 élèves).

Les participations demandées à ces 2 communes sont des participations maxi qui pourront être modifiées, sans nouvelle

délibération du conseil municipal, si les Communes concernées ont un contrat d'association à l'élève inférieur au forfait arrêté par Saint-André. Dans ce cas le montant du contrat d'association de la Commune concernée s'appliquera x le nombre d'élèves concerné.

Anim'Jeunes : Le Conseil approuve le programme 2019 présenté et retient l'hypothèse 2 de participations qui laisse un déficit évalué à 1 935 € non compris le temps de préparation.

Questions diverses

Vendée Eau (Délégué au conseil local « Maine et Sèvre ») : Loïc CHACUN

Compte-rendu des commissions intercommunales :

- Commission « tourisme » (Loïc CHACUN) : Sentiers pédestres réalisés, 2 gîtes nouveaux à St André
- Commission « enfance – jeunesse » (Laurent VINET/Cathy SOULARD) : Extension du RAM sur les communes d'Essarts en bocage et de la Merlatière. Parle d'augmenter le multi accueil de 26 à 30 places.
- Commission « habitat » (Francis GUERY) : PLH non validé par Essarts en Bocage (échange de courrier), PLUI : fin d'année 2019.
- Conseil communautaire : Malgré l'article paru dans Ouest France sur l'augmentation des tarifs « déchets », ces derniers restent les moins chers du Département après Montaigu.

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations :

Date	Objet	Tiers	H.T.
12/10/2018	Produits d'entretien	BERNARD	481.24 €
15/10/2018	Vitrierie 2019 (salle mésanges, multi et mairie)	TOP Clean	888.00 €
15/10/2018	Sapins	EARL CHENU	341.20 €
18/10/2018	Contrat entretien bâtiments (chauffage, ventilation, chaudière)	AMIAUD	1 030.00 €
24/10/2018	Meuble sur roues 15 cases pour périodiques (bibliothèque)	MANUTAN	722.59 €
26/10/2018	Réparation cordon souffleur Pellenc	Quincaillerie du bocage	151.58 €
26/10/2018	Elagage, abattage d'arbres	Michon François	700.00 €
05/11/2018	DIA – Renonciation à acquérir parcelles AC 72, 76, 353, 370,371 (35, la Brossière)	GUIMBRETIERE Fabien	
	Attribution concession cimetière carré 1 – tombe 221.2	VIRELAUDE Kévin	
	Attribution concession cimetière carré 2 – tombe 39	OUVREARD Michel	

Calendrier des réunions de conseil 20 heures

		10 décembre 2018
7 janvier 2019	4 février 2019	4 mars 2019 (budget)
1 ^{er} avril 2019	6 mai 2019	3 juin 2019
1 ^{er} juillet 2019	9 septembre 2019	7 octobre 2019
4 novembre 2019	9 décembre 2019	

Calendrier des réunions finances

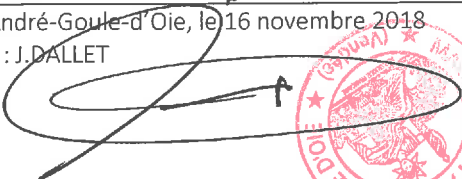

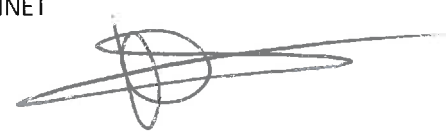
1 ^{ère} Commission finances	28 Janvier 2019 à 18H30
2 ^{ème} Commission finances	25 février 2019 à 18H30

Calendrier des élections 2019

Européennes	Dimanche 26 mai 2019
-------------	----------------------

Remerciements des bénévoles œuvrant pour la collectivité.

Levée de la séance à 23H15

<p>A Saint-André-Goule-d'Oie, le 16 novembre 2018 Le Maire : J.DALLET</p>  	<p>Le Secrétaire de Séance, Laurent VINET</p> 
---	--

